



# Association de la Retraite Sportive

## Club 34005 Saint Gély du Fesc

### PROCÉDURE D'ADHÉSION à l'ARS saison 2022/2023

L'adhésion est réservée aux St Gillois et St Gilloises.

La cotisation simple de 43,00 € comprend la licence FFRS, la cotisation aux différents échelons (club, département, région) et l'assurance de base. Elle permet d'accéder à toutes les activités.

#### Dossier complet d'adhésion :

- Fiche d'inscription,
- Chèque de 43,00 € établi à l'ordre de ARS, (ou plus selon les options assurance choisies, voir tarifs en fin de document),
- Certificat médical **OU** attestation remplie à découper en fin de page du Questionnaire santé,
- Formulaire adhésion assurance, bordereau à découper en fin de page du bulletin adhésion assurance, remplie et signée, *même si pas d'assurance supplémentaire en plus*,
- Photo avec votre nom prénom au dos (nouveau adhérent ou renouvellement photo),
- Consentement recueil des données personnelles (nouveau adhérent),
- Attestation annuelle savoir nager en mer pour l'activité Marche Aquatique,
- Une enveloppe timbrée avec nom et adresse pour l'envoi de votre licence.

#### Permanences :

- Salle de la Devoiselle, près du marché (salle des boulistes)
- Dates à retenir pour votre inscription :

**Les 13, 14, 16, 20, 23 et 30 septembre 2022 et les 04, 19 et 28 octobre 2022 de 09h00 à 11h30**

- Dépôt des dossiers complets remplis et signés, **aucun courrier ou mail ne sera pris en compte**,
- Votre licence sera envoyée à votre adresse.

*Dès que vous avez remis un **dossier complet**, vous pouvez pratiquer les activités que vous avez choisies et vous êtes assurés même si votre licence ne vous est pas encore parvenue.*

**Les adhésions seront acceptées jusqu'au 28 octobre 2022.**

Quelques précisions :

### **Fiche d'inscription**

- Remplissez la fiche avec précision, très lisiblement.
- Toutes les informations demandées nous sont nécessaires pour pouvoir vous inscrire.
- Pour les nouveaux adhérents, mettez votre nom au dos de la photo et ne la collez pas.
- *Pensez à renouveler votre photo si elle est très ancienne.*
- Mentionnez les activités que vous souhaitez réellement pratiquer, 3 activités maximum.
- N'oubliez pas de mentionner si vous acceptez de recevoir les informations par mail, que les photos où vous pourriez figurer apparaissent sur notre site.
- N'oubliez pas votre enveloppe timbrée avec nom et adresse pour envoi de la licence.

En cours d'année, pensez à signaler tout changement qui vous rendrait injoignable (téléphone, adresse, adresse mail) par l'intermédiaire de notre site internet à la rubrique :

Contact : [contact.ars.st.gely@gmail.com](mailto:contact.ars.st.gely@gmail.com)

### **Certificat médical**

Le certificat médical est obligatoire pour **tous les nouveaux adhérents** et pour les **renouvellements adhérents depuis la rentrée 2019**.

### **Avis médical avant reprise**

En cours d'année, si vous avez des problèmes de santé qui vous font interrompre vos activités. Il est vivement recommandé de demander un avis médical avant la reprise avec, si besoin, précisions et recommandations ou préconisations à l'attention des animateurs.

### **Questionnaire santé**

Ce document s'adresse aux **adhérents des deux années précédentes**. Vous devez le remplir en cochant OUI ou NON à chaque question.

Si vous répondez NON à toutes les questions, remplissez l'attestation (nom prénom, N° de licence (le même que celui de l'année dernière), datez, signez, découpez et joignez là à votre fiche d'inscription. (Vous conservez la partie médicale).

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez consulter le médecin avec ce questionnaire renseigné et lui faire remplir le certificat de non contre indication à la pratique du sport (activités sportives de loisirs , hors compétition) .

Remarque :

Si vous surchargez un ancien certificat médical, vous faites un faux et engagez donc votre responsabilité.

Même si ce n'est pas obligatoire, nous vous recommandons de ne pas négliger une visite médicale pour renouveler votre certificat médical annuellement. Nous sommes des seniors !

### **Formulaire adhésion assurance**

Découpez et remplissez **obligatoirement** le bordereau en bas de la fiche individuelle accident 2022 / 2023 sans oublier de cocher les bonnes cases, de le dater et de le signer, même si vous ne prenez pas d'assurance supplémentaire.

Nous en avons besoin pour prouver que vous avez pris connaissance des conditions de l'assurance . (Vous conservez la partie explicative).

Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire (MSC I.A PLUS) et/ou une assurance «Effets Personnels ». Ces 2 options sont à payer en supplément et leur montant est à ajouter au montant de la cotisation. Le tout à régler avec le même chèque.

### **Attestation savoir nager**

Fiche obligatoire à remplir **annuellement** pour la pratique de la marche aquatique côtière, utiliser le modèle disponible page association rubrique d'adhésion saison 2022-2023.

### **Passeport santé**

Vous trouverez le passeport santé sur notre site (documents d'adhésion ). Il doit être complété et gardé sur vous pendant la pratique de toutes vos activités ainsi que la licence et la carte vitale (ou sa copie) et un moyen de paiement.

Ces documents seront utiles en cas d'accident.

### **Tarifs 2022/2023**

- Cotisation simple : : 43,00 €
- Cotisation avec assurance MSC I.A PLUS + 5,22€ : 48,22 €
- Cotisation avec assurance «Effets Personnels» + 27,00€ : 70,00 €
- Cotisation avec les 2 options + 5,22€ + 27,00€ : 75,22 €

Le Président